

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-NEUF NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 novembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Guy CORBEL, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe HELLO

Délibération n°2022-159

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 7

MOBILITES
RENOVATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE DINAN-LAMBALLE
CONVENTION DE FINANCEMENT - AVENANT

Par délibération du 1^{er} février 2022, le Conseil communautaire a validé la convention de financement des travaux de renouvellement de l'infrastructure de la section de ligne Dinan-Lamballe. Elle portait sur la commande anticipée des rails (*anticipation REA*), permettant ainsi de réaliser une économie sur

les coûts du projet. Cette même convention prévoit également une clause de revoyure à la fin des études pour mettre à jour l'estimation du besoin de financement, les contributions financières de chaque cofinancier et permettre à SNCF Réseau d'engager les travaux. Les modifications font alors l'objet d'un avenant.

Lors des comités de pilotage du 23 juin et du 26 septembre 2022, le plan de financement prévisionnel a été présenté. Il tient compte de l'incidence des surcoûts d'inflation sur le projet. Il se caractérise par :

- Un financement complémentaire de l'Etat de 300 K€, soit 150 k€ au titre de la contribution de Lamballe Terre & Mer et 150 K€ pour celle de Dinan agglomération,
- Une avance régionale de 350 K€ auprès de la SNCF au titre de la contribution de Lamballe Terre & Mer. L'agglomération s'engage à signer un avenant relatif au remboursement et à son échéancier avant la date d'achèvement des travaux prévue pour avril 2024.

Montants en € courants		Anticipation REA	Complément REA	Montant total de la participation REA
TOTAL	100,000%	5 110 000,00 €	46 370 000 €	51 480 000,00 €
Etat	27,0828%	1 354 150,00 €	12 588 050,00 €	13 942 200,00 €
	<i>dont contribution supplémentaire auprès de Lamballe Terre et Mer</i>		150 000,00 €	150 000,00 €
	<i>auprès de Dinan Agglo</i>		150 000,00 €	150 000,00 €
Région Bretagne	44,8000%	2 289 280,00 €	20 773 760,00 €	23 063 040,00 €
SNCF Réseau	8,5000%	434 350,00 €	3 941 450,00 €	4 375 800,00 €
Département des Côtes d'Armor	6,7334%	344 076,74 €	3 122 277,58 €	3 466 354,32 €
Dinan Agglomération	6,4419%	344 071,63 €	2 972 231,21 €	3 316 302,84 €
Lamballe Terre et Mer		344 071,63 €	2 622 231,21 €	2 966 302,84 €
Avance de la part Lamballe Terre et Mer par la Région	6,4419%		350 000,00 €	350 000,00 €

Vu

- La délibération n°2022-007 du 1^{er} février 2022, validant les modalités du financement de l'achat des rails par anticipation dans l'opération de « renouvellement de l'infrastructure de la section de ligne entre Dinan et Lamballe-Armor » et maintenant la participation totale de Lamballe Terre & Mer au projet à 3 M€,
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 7 novembre 2022,

Considérant la transmission aux conseillers communautaires de l'avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de renouvellement de l'infrastructure de la section de ligne entre Dinan et Lamballe (conditions particulières),

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les modalités, et notamment celles financières de l'avenant n°01 à la convention relative au financement des travaux de renouvellement de l'infrastructure de la section de ligne entre Dinan et Lamballe,
- FIXE la participation totale de Lamballe Terre & Mer, au projet, arrondie à 3 316 303 €,
- Autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 – M. DESPRES

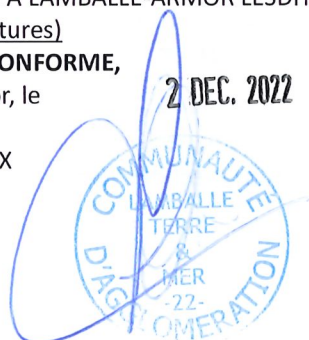
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

5 DEC. 2022

5 DEC. 2022